

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

SE FORMER, ANTICIPER, CONNECTER

Rapport d'activité 2018 Rhône

Édito

2018, dernier rapport d'activité de la délégation Rhône, dernières réunions des instances ancestrales (CRG, CPR, CGR), l'ANFH se transforme en prenant en compte la réforme de la régionalisation.

Cette année, la prise en charge des formations qualifiantes évolue avec une augmentation conséquente du nombre de dossiers d'Études promotionnelles accordées et l'ouverture d'une enveloppe « agents sans poste » pour répondre au mieux aux besoins des agents. Le numérique intègre la formation avec le lancement du projet formation digital PRODIG.

Le DPC, les GHT, le CPF, l'optimisation du plan de formation constituent le socle des réflexions que mène l'ANFH avec le réseau des responsables de formation. Les dispositifs « Maintien dans l'emploi » et « Les clés du possible » se déploient dans les établissements.

Dans ce contexte, membres des Instances et salariés de l'ANFH Rhône restent mobilisés pour répondre aux attentes des personnels de la Fonction publique hospitalière (FPH).

Jean Pierre LE COULTRE
Président régional

Sommaire

Fonds et formation	4
Parcours et compétences	6
Réseaux et proximité	12
Chiffres clés 2018	16

Une expertise pour gérer et financer Établissements et collecte

123 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Rhône emploient en 2018, 56 278 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 32 établissements confient leur contribution à l'ANFH Rhône. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

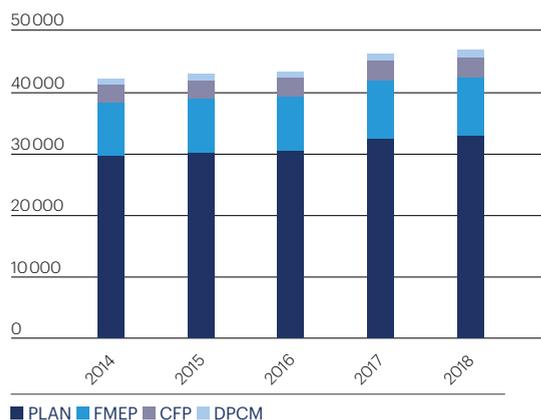
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

- > mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- > noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- > contribue à l'optimisation des budgets formation;
- > prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH collecte et gère 5 fonds

- > le 2,1% – Plan de formation;
- > le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles;
- > le 0,2% – CFP/BC/VAE;
- > le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- > le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

Évolution de la collecte par fonds depuis 2014 (en K€)



En 2018, le total des cotisations* s'élève à 46 573 K€ contre 46 071 K€ en 2017, soit une augmentation de 1,1%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,4%).
*Hors cotisations sur exercices antérieurs, sauf Esat.

128

établissements cotisants au 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC

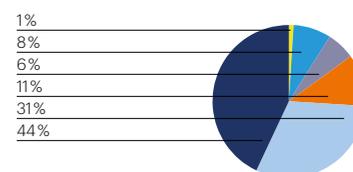
96,1%

établissements adhérents au 2,1% – Plan de formation

97,3%

d'agents de la FPH employés par les établissements adhérents

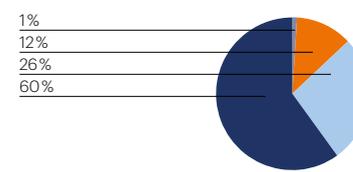
Répartition de la collecte 2,1% – Plan de formation par taille d'établissement



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 32 664 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 75% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

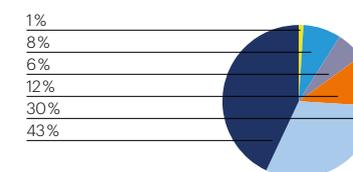
Répartition de la collecte 0,5% ou 0,75% – DPC médical par taille d'établissement



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2018, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1156 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 5000 agents.

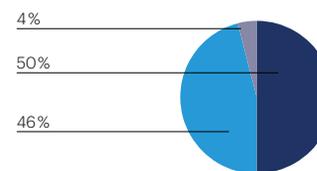
Répartition de la collecte 0,6% – Études promotionnelles et 0,2% – CFP/VAE/BC par taille d'établissement



■ De 1000 à 4999 agents
■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre des agréments FMEP et CFP s'élèvent respectivement à 9 557 K€ et 3 186 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 85% du total de ces cotisations.

Répartition des établissements adhérents plan par secteur



■ Médico-social: Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 123 établissements adhérents au Plan de formation sur 128 cotisants, soit un taux d'adhésion de 96,1%.

50% des établissements appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

■ Social/Médico-social: Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 46% des établissements adhérents et 91% des effectifs couverts.

46 573 K€

collectés par l'ANFH Rhône

32 664 K€

2,1% – Plan de formation

9 557 K€

0,6% – Études promotionnelles

3 186 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

9 K€

4,8% ESAT

1 156 K€

0,5% ou 0,75% – DPC médical

Accompagner et construire 2,1% – Plan de formation

En délégation Rhône, le taux d'accès à la formation (59,2%) est élevé mais stable par rapport à 2017.

La répartition des charges de formation par nature de dépenses est sensiblement équivalente à l'an dernier.

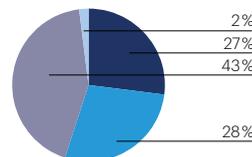
L'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière:

- > assure une veille juridique et sectorielle;
- > met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- > soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- > propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

Répartition des stagiaires par catégorie de rémunération

43% des stagiaires appartiennent à la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2018, 43% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du Plan de formation des établissements adhérents, sont des agents de catégorie C, contre 44% en 2017.

Répartition des charges par nature de dépenses



49%
Enseignement



5%
Déplacement



46%
Traitements

Répartition des départs, heures, charges et ARF* par type

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (K€)	% CHARGES	ARF++ (K€)*
TYPE 1	882	26 337	690	2,1%	166
TYPE 2A	37 776	427 925	10 866	33,8%	516
TYPE 2B	2 410	48 367	1 185	3,7%	90
TYPE 2C	19 431	288 387	6 676	20,7%	397
TYPE 3	1 130	43 290	925	2,9%	275
TYPE 4	691	576 579	11 702	36,4%	12 285
TYPE 5	28	6 198	102	0,3%	60
TYPE 8	25	1 825	34	0,1%	19
TOTAL	62 373	1 418 908	32 181	100%	13 808

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2a, qui représentent respectivement 36% et 34% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles

connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF : Accords pour réalisation de la formation.

62 373

départs en formation en 2018

59,2%

des agents de la région Rhône ont accédé à la formation en 2018

Le nombre de départs en formation est en hausse de plus de 1%, sur les actions d'adaptation à l'emploi notamment. On remarque une faible baisse sur les actions de type « Études promotionnelles »

Accompagner et construire Études promotionnelles

Les Études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

L'ANFH Rhône privilégié...

- > la typologie des établissements (4 catégories d'établissements définies);
- > la nature des diplômes (diplômes prioritaires en 2018: IADE, IBODE, DEAS, DEAES, cadre de santé et éducateur spécialisé);
- > l'effort de financement des Etudes promotionnelles (EP) dans les plans de formation des établissements demandeurs;
- > l'historique des dossiers déjà accordés pour les établissements cotisant moins de 150 000 €;
- > la priorisation des dossiers d'Études promotionnelles (EP) effectuée par les établissements.

La prise en charge se fait sur la durée totale de la formation. Tous les dossiers de report de scolarité présentés ont été accordés.

Evolution en 2018: création d'une enveloppe «agent sans poste» d'un montant de près de 300 000€.

Maintien en 2018 des décisions:

- > forfaitisation des frais de traitement sur le 3^e échelon du grade de l'agent parti en formation (décision du bureau unique de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une harmonisation des pratiques);
- > possibilité de soutenir financièrement le redoublement de la 3^e année d'études d'IDE.

Constat d'un prolongement des cursus de dossiers notamment à cause des stages et des redoublements. Le nombre de dossiers d'Études promotionnelles (EP) reçus et accordés est en augmentation par rapport à 2017.

En 2018, maintien de l'ouverture du FORMEP aux cursus de formations permettant d'obtenir un diplôme, une qualification pour les agents autres que soignants afin de les aider à évoluer vers une promotion au sein de leur établissement. 18 dossiers ont été présentés et 16 pris en charge.

Dix premiers diplômes préparés dans le cadre des Études promotionnelles

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2018	NOMBRE EP 2017	TAUX D'ÉVOLUTION 2018/2017
DE INFIRMIER	333	335	-0,6%
DEAS	151	169	-10,7%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	11	128	-13,3%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	77	77	0,0%
DE IBODE	64	25	156,0%
DE MASSEUR KINÉ	30	21	42,9%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	23	22	4,5%
DEAS	22	10	120,0%
BPJEPS	19	17	11,8%
FORMATION COMPLÉMENTAIRE IBODE	15	13	15,4%
AUTRES	98	103	-4,9%
TOTAL	943	920	2,5%

En 2018, la délégation compte 943 Études promotionnelles en cours de financement contre 920 en 2017, soit une augmentation de 2,5%. Malgré un recul par rapport à 2017, les diplômes d'État d'infirmier et d'aide-soignant restent les diplômes les plus préparés. Ils représentent respectivement 35% et 16%

de l'ensemble des Études promotionnelles. Parmi les autres diplômes, soulignons la progression, notamment, des prises en charge pour le diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, avec 64 dossiers en cours de financement en 2018, contre 25 en 2017.

Répartition des Études promotionnelles par fonds (en cours et accordées en 2018)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	904	385
SUR LE 0,2%	39	26
TOTAL	943	411

Sur 943 Études promotionnelles en cours de financement, 411 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

943

Études promotionnelles en cours dont

411

Dossiers accordés en 2018

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,2% – CFP/VAE/BC

Départs en formation dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

56,5%

de dossiers acceptés (hors BC)

128

CFP* (dossiers classiques)

72

VAE*

39

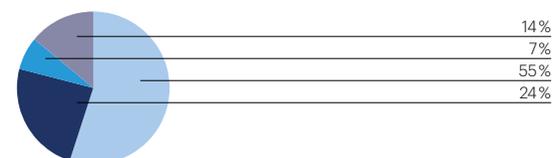
Études promotionnelles*

289

Bilans de compétences*

*Nombre de dossiers en cours

Répartition des dossiers en cours en 2018 par dispositif



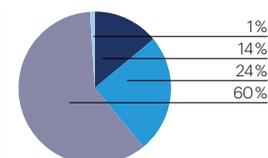
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 128 dossiers en cours de réalisation en 2018, le CFP classique représente 24% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

Répartition des dossiers en cours en 2018 par catégorie d'emploi

60%

des dossiers concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C ■ Autres

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (60%), suivis des agents de catégorie B (24%). 1% représente principalement des emplois aidés ou non répartis.

PARCOURS ET COMPÉTENCES

Accompagner et construire 0,5% ou 0,75% DPC médical

DPC médical Activités des professionnels médicaux

Le DPC est un dispositif de formation réglementé par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours.

Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit participer à un minimum de deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015.

+2900

dossiers financés au titre de l'agrément DPC médical, dont :

85%

concernant les médecins

14%

concernant les pharmaciens

1%

concernant les chirurgiens-dentistes

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Rhône

Réseaux, groupes de travail, commissions

140 participants
aux **10** réunions
de recueil des besoins
de formation (plan d'actions
régional 2019).

51 participants
au séminaire des responsables
formation sur le thème
des évolutions de la formation.

35 participants
aux **10** réunions
des **5** commissions
et groupes de travail.

Actions de formation régionales

60 thématiques
d'actions
62 groupes
391 stagiaires

Les 5 premières thématiques :
➤ investir la fonction de tuteur
de stage des étudiants paramé-
dicaux et médicotechniques
(9 groupes);
➤ parcours cadres (3 groupes);
➤ préparation concours IDE
(3 groupes);
➤ FAE Adjoints des cadres
(3 groupes);
➤ construire et suivre les plans
de formation et de DPC.

Actions de formation coordonnées régionales

52 thématiques
d'actions
255 groupes
2 953 stagiaires

Les 5 premières thématiques :
➤ accompagnement des per-
sonnes en fin de vie
(17 groupes);
➤ accompagnement
des personnes âgées démentes
(15 groupes);
➤ violence et agressivité
(13 groupes);
➤ bientraitance des personnes
accueillies (12 groupes);
➤ gestion des conflits
avec les familles (10 groupes).

Plan coordonné Auvergne- Rhône-Alpes pour les établissements sociaux

➤ pathologies psychiques liées
au handicap et troubles associés;
➤ la sanction éducative;
➤ l'interculturalité.

Journées territoriales thématiques

30 journées
ont regroupé
480 participants.

➤ colloque «Hygiène de vie
au travail» (1 journée);
➤ colloque «Management
et diversité» (2 journées);
➤ journée «Entrez dans une
nouvelle ère de la formation»
(sensibilisation au dispositif
PRODIG);
➤ conférence régionale Auvergne-
Rhône-Alpes «Les professionnels
de santé s'adaptent aux évolutions».

➤ réforme de la formation
CPA-CPF : réflexion sur la politique
à mener et aide à la construction
d'outils (4 ateliers);
➤ dispositif Maintien dans l'emploi:
présentation (4 ateliers);
➤ redynamiser le DPC pour les
personnels médicaux et non
médicaux (1 atelier);
➤ actualités et offre de formation
(4 ateliers);
➤ optimisation du plan
de formation (5 ateliers);
➤ appréhender le fonds FQ & CPF
(4 ateliers);
➤ dispositifs individuels (3 ateliers).

Échanger et mutualiser L'action de l'ANFH Rhône

Projet stratégique territorial 2016-2019

Le projet stratégique territorial de l'ANFH Rhône donne à l'ANFH 3 objectifs :

- développer une offre adaptée aux différents adhérents (ap-proche client) et aux évolutions dans la Fonction publique hospitalière (FPH);
- contribuer avec les établissements à rendre les agents acteurs de leur parcours professionnel;
- Adapter les partenariats aux évolutions régionales et territoriales.

En 2018, l'ANFH Rhône a soutenu son activité pour la réalisation du projet stratégique en travaillant sur tous les axes :

- développer l'offre : proposition d'une offre territoriale plus large, accompagnement des établissements aux évolutions réglementaires par le biais d'ateliers sur le CPA-CPF par GHT;
- professionnaliser des acteurs de la formation : mise en place d'un séminaire des responsables de formation et organisation de plusieurs ateliers de gestion et de DPC lors de l'élaboration des plans, communication sur l'offre GHT lors de réunions à l'ARS (SI, Achat...), travail de construction de collaboration avec chaque GHT en répondant à leurs invitations. Intégration dans l'offre régionale de formations multimodales;

► appréhender la nouvelle région : travaux d'harmonisation des pratiques avec les deux autres territoires Alpes et Auvergne, proposition d'une offre régionale de formation pour les établissements sociaux, expérimentation de groupes inter territoires pour certaines actions. 3 projets ont commencé leur déploiement.

Projet « Maintien dans l'emploi »

Ce projet comporte trois axes, un à destination des établissements, un autre pour accompagner les agents en situation de reconversion et le dernier sur les parcours professionnels « clés en mains ».

Le principe de déploiement de ce projet est d'abord une expérimentation par 3 établissements (supports de GHT) avant une information générale par le biais d'ateliers ouverts à tout public.

6 établissements s'y sont déjà engagés. 10 agents ont démarré l'accompagnement.

Projet PRODIG

En 2018, la délégation Rhône a sensibilisé les établissements au projet digital (PRODIG') qui offre aux établissements des supports de formation à distance.

Ce projet permet de mettre à disposition des établissements et des agents des serious game afin de se former autrement, tant par la nature immersive et ludique de l'apprentissage que par l'organisation de la formation qui se réalise sur des durées de 15 minutes et qui peuvent être suivies au sein du service. Les sujets tels que les troubles du comportement de la personne âgée, les soins sans consentement, la fiabilisation des comptes, la QVT ou encore les compétences individuelles et collectives doivent permettre de former des publics très différents mais aussi d'acculturer ces populations au numérique et à son intégration dans la vie professionnelle.

La dimension d'accompagnement de ce projet est tout aussi importante que la qualité des supports de formation et l'ANFH déploie des outils tant techniques que logistiques pour maximiser les chances de réussite de cette transformation. L'ANFH met à disposition des établissements des tablettes, des casques mais aussi l'accompagnement au déploiement des formations numériques proposées, en fonction des organisations et des dynamiques de chaque service. En effet, le rôle des cadres est primordial dans ce déploiement, dans la mesure où les temps de formation (assez courts) sont intégrés au temps de travail.

Ces nouveaux moyens de formation sont complémentaires au travail réalisé au sein des établissements et doivent permettre à un plus grand nombre d'agents de se former au bénéfice de la qualité des soins prodigués aux patients.

Projet « les clés des possibles »

Ce projet vise la sécurisation des parcours des agents pour permettre aux établissements de répondre de manière optimale aux exigences accrues de leur environnement.

Le projet mixte : deux dispositifs

- « Compétences clés » pour une meilleure maîtrise des compétences de base;
- « C Possible » : un accompagnement des agents à la définition, la construction et la mise en œuvre de leurs projets.

21 agents de 4 établissements ont bénéficié d'un positionnement en vue d'un démarrage de ces formations en 2018.



Des outils au service des professionnels

ANFH.fr/Rhône

Le site internet de l'ANFH Rhône permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Rhône. Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents.

- l'affiche Projet Stratégique 2016-2019 ANFH Rhône
- la plaquette « Plan d'action régional »;
- deux atomes de savoir, un sur la fin de vie, l'autre sur l'éthique;
- le guide sur les situations d'inaptitudes actualisé;
- le guide d'information sur le dispositif C Possible;
- la MEMOBOX sur tous les outils en ligne et outils de gestion.

Chiffres clés 2018

Rhône



123

Établissements adhérents
à l'ANFH Rhône



59,2%

Taux d'accès à la formation

ADHÉRENTS

96,1% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1% – Plan de formation soit 97,3% des agents
de la FPH de la région

32 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

63 373 Départs en formation
au titre du plan de formation

128 Dossiers CFP en cours de financement
(dossiers classiques) *

72 Dossiers VAE
en cours de financement *

289 Bilans de compétences
financés*

943 Études promotionnelles
financées**

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

DONNÉES FINANCIÈRES

46 573 K€
collectés en 2018

RÉPARTITION

32 664 K€ 2,1%
plan de formation

9 557 K€ 0,6%
FMPEP

3 186 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

9 K€ ESAT

1 156 K€ 0,5% ou 0,75%
DPC médical

